

SOURCE	CAUSES	EVENEMENT	CONSEQUENCES
SECHERESSE	<p>La sécheresse importante s'abat durant l'été 2003 (l'un des plus défavorables depuis 20 ans d'après un bilan du SDIS 13). Elle résulte d'une combinaison de très forte chaleur de mars à août et de déficit important de précipitations sur la même période.</p> <p>Le 16 juillet 2003, par une journée caniculaire et un vent du Sud (principal risque identifié mistral et brumisation au nord-ouest), plusieurs départs d'incendie ont lieu le long de la RD9 (route reliant Aix en Provence à Vitrolles, passant au Sud du Petit Arbois).</p> <p>Les incendies sont attisés par un vent dominant de la région est le Mistral, vent de NW, hors ce jour là c'est un vent de Sud qui soufflait. Les dispositifs de prévention en place (notamment réseau de brumisation) étaient prévus pour protéger la venue d'un incendie par le Nord. De même, la seule voie d'accès au site est par le Sud, rendant ainsi tout mouvement difficile si cette dernière se retrouve bloquée.</p> <p>D'importants moyens logistiques sont mis en œuvre, le déploiement des secours intervenant depuis 4 départements (13, 06, 83 et 84) ainsi que l'appui de 3 canadiens (la base des canadiens ainsi que l'étang de Berre étant à quelques minutes de vol).</p> <p>Le feu a été circonscrit juste à l'entrée de la ZAC.</p> <p>La cause principale de ces départs sera connue plus tard après enquête, c'était un pyromane.</p>	<p>INCENDIE DE FORET PROCHE D'UNE ZONE D'ACTIVITE COMMERCIALE</p>	<p>ENVIRONNEMENTALES</p> <p>Dégagement de fumées et de destruction de 253 ha de milieu naturel (faunes, flores, etc.)</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>HUMAINES / SOCIALES</p> <p>Evacuation de l'ensemble de la ZAC (environ 500 personnes) par une piste DFCI non carrossable, ayant provoqué du stress (la seule voie d'accès au site était située au Sud de la ZAC donc coupée par le feu).</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>PERTES FINANCIERES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun dommage aux biens n'a été déploré. • Coût pour la collectivité (mobilisation des pompiers et services de secours, DDE...). <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>SANCTIONS JURIDIQUES</p> <p>Aucune à l'exception du pyromane.</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>DEGRATION DE L'IMAGE</p> <p>L'incendie s'étant déclaré hors de la zone, et donc pas à cause d'une structure implantée sur le site, on relate aucune dégradation de l'image de la ZAC ou d'une entreprise du site (on a parlé d'un incendie « entre Aix et Callas », mais pas d'un incendie sur le Technopôle).</p>

"Source : Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée".